

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal, convoqué le 21 mars 2025 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr BLANLUET Christophe, Mr TRITKI El Mostafa, Mr REVENU Bruno, Mr GARNIER Sébastien, Mr ROGUE Vincent et Mme BOUAOUIT Geneviève

Absents excusés : Mme BLOT Séverine, Mme ROBIN Eloïse, Mr DUMAS Yannick, Mr PANNETRAT Jacky, Mr GAGNAUD Christophe, Mme CHABANNES Marie José (pouvoir Mr TRITKI) et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Absent : Mr THOMAS Jean-Charles

* * * * *

Constatant que le quorum n'est pas atteint, le Maire lève la séance.

Il convoquera une nouvelle réunion du Conseil le mercredi 02 avril à 18h00.

Les délibérations prises lors de cette seconde séance seront valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).

Mr GAUTHERON François